
Coupures ciblées d'électricité : il fallait et il faut refuser le Linky !

Près de 4 millions de ménages ont gardé leurs compteurs ordinaires et sont à l'abri des coupures ciblées

Un site pour demander le retrait du Linky et le retour d'un compteur ordinaire: <https://retrait-du-linky.org>

L'arrêté du 22 septembre 2022 pris par la ministre de la transition énergétique va permettre, par le biais des compteurs Linky, d'empêcher des millions d'habitants de chauffer leur eau en journée pendant les heures creuses auxquelles ils ont pourtant souscrit. Il est notable que, contrairement à ce qui est écrit ici ou là, cette manipulation ne va permettre aucune économie d'énergie, elle décalera simplement ces consommations vers le soir après 22h30.

En agissant ainsi, l'Etat poursuit deux objectifs

- dans la continuité des lois de privatisation de l'électricité édictées depuis février 2000, éviter qu'une surcharge du réseau n'entraîne une « grande panne » (comme celles survenues auparavant à New York, en Californie ou dans le nord de la France) en restreignant l'accès au réseau public, de façon discriminatoire et suivant les contrats souscrits par les usagers à tel ou tel fournisseur ; dans ce sens il faut s'attendre à un arrêté encore plus restrictif d'ici le mois de décembre prochain, le mois d'octobre permettant à EDF et ses filiales (RTE et ENEDIS) de tester leurs dispositifs ;
- permettre à EDF d'importer moins d'électricité en journée - lorsqu'elle est très chère - et donc de réduire un peu ses immenses pertes financières dues à la défaillance du parc nucléaire, le tout au détriment de millions d'habitants qui n'auront probablement pas assez d'eau chaude pour se doucher en rentrant du travail ou du sport.

Ces mesures sont de plus d'une efficacité limitée, alors que nombre d'activités non essentielles vont se poursuivre cet hiver, telle que la fabrication de neige artificielle ou des activités numériques énergivores (big data, 5G, ...)

Les citoyens doivent savoir que cet arrêté n'est que la première étape d'une série de futures décisions arbitraires, et même totalitaires, qui sont rendues possibles par les compteurs électriques Linky.

Ainsi que nous l'avons annoncé et dénoncé inlassablement depuis le lancement du programme d'installations en 2015, le Linky est un appareil espion qui permet de surveiller les habitants mais aussi de prendre à distance la main sur leur consommation d'électricité.

.../...

Les citoyens qui ont résisté à la pression et aux mensonges d'Enedis et de ses sous-traitants peuvent aujourd'hui se féliciter d'avoir gardé leurs compteurs ordinaires : non seulement ils échappent aux nombreuses tares du Linky (surfacturations, dysfonctionnements divers, ondes, incendies parfois mortels qui ont suivi son installation, etc.), mais ils sont à l'abri des coupures arbitraires à venir, en particulier lorsque de probables pénuries d'électricité vont frapper la France du fait du délabrement avancé et irréversible du parc nucléaire d'EDF.

Cela ne signifie pas, bien au contraire, que ces gens ne se préoccupent pas de l'intérêt général : il est notable que les gens qui ont refusé les compteurs Linky ou résisté aux pressions sont attentifs à leur consommation d'électricité et de façon générale à la lutte contre les gaspillages (énergie, eau, déchets, etc.)

A contrario, malgré les belles paroles d'Enedis et du gouvernement, le compteur Linky ne permet absolument pas de faire des économies d'énergie (... sauf en coupant brutalement et arbitrairement la consommation de millions d'habitants). Contempler sa courbe de consommation établie par le biais du Linky n'a absolument aucun effet concret.

Au lieu de gaspiller des milliards d'euros pour déployer des compteurs Linky, il fallait proposer à chaque ménage de France le passage d'un expert apte à évaluer les consommations anormales des divers appareils, à informer et aider sur les gens à agir concrètement pour réduire leur consommation.

Les participants à la conférence nationale du Réseau National Anti Linky & 5G (230 collectifs et associations) appellent les usagers :

- **à maintenir leur refus du compteur Linky sur leur lieu de résidence (environ 4 millions de compteurs non communicants sont encore en service)**
- **à demander, le cas échéant, et en particulier si le compteur Linky leur a été imposé contre leur volonté clairement exprimée, la dépose du compteur Linky et son remplacement par un compteur non communicant, et à le faire savoir sur le site <https://retrait-du-linky.org>**